

À l'Assemblée générale de la Fédération des propriétaires du galop



Mardi, au siège de France Galop, a eu lieu l'Assemblée générale de la Fédération des propriétaires du galop. S'en est suivi un débat avec les représentants de France Galop et de l'Association des entraîneurs de galop qui a permis des échanges riches sur les thèmes du recrutement et de la fidélisation des propriétaires, ainsi que sur la relation entraîneur-propriétaire. Le président, Jean de Cheffontaines, a détaillé le bilan de l'année passée et les perspectives à venir. Voici les principaux points de son discours à retenir.

Faciliter la vie du propriétaire vis-à-vis des entraîneurs

« En 2021, nous nous sommes rapprochés de l'Association des entraîneurs de galop pour faciliter la vie du propriétaire. Le travail est en cours sur l'ensemble du processus, depuis la mise à l'entraînement du cheval jusqu'à son retrait, intégrant notamment les obligations de l'entraîneur et celles du propriétaire, les installations, dans certains cas le recours par l'entraîneur à des établissements annexes, les soins, les transports, la transparence des prix de pension et de la facturation, les assurances, les opportunités de revente et les commissions. C'est-à-dire tous les sujets qui peuvent un jour ou l'autre dégrader la relation entre les acteurs, surtout s'ils sont mal cernés au départ. Il y a un volet "contrat ou conditions générales de vente" – force est de constater que les contrats sont – ce qui indispose nos propriétaires –, et les bonnes pratiques. Les résultats de ces travaux seront proposés pour être repris dans le programme de préparation à l'examen des entraîneurs. »

Corriger les dysfonctionnements du système des courses à réclamer

« Au mois de juin, nous avons soumis à France Galop plusieurs mesures pour une refonte du système des courses à réclamer, car il ne nous paraît pas sain que France Galop et les sociétés régionales perçoivent des excédents de réclamation. Il faut aussi redynamiser les courses à réclamer et les rendre plus attractives vis-à-vis des propriétaires et des parieurs. Nous avons insisté sur le rôle clé de ces courses pour attirer de nouveaux propriétaires, et également pour faire vivre une certaine

catégorie de chevaux. Nous avons déploré que leur fonctionnement et les règles les concernant soient sources de frustrations pour beaucoup d'acteurs, depuis plusieurs années. Nous avons présenté à France Galop plusieurs mesures pour une refonte du système des courses à réclamer :

1. La suppression de la notion d'excédent de réclamation : les bulletins de réclamation pour un même cheval seraient alors tirés au sort.
2. Plus de flexibilité dans la fixation du taux de réclamation.
3. La suppression, dans les conditions de courses, de la surcharge pour les sommes reçues. Le propriétaire vendeur serait alors enclin à vendre au prix du marché, sans dégrader sa chance de gagner la course.
4. Le maintien de courses mixtes – prévues dans le Code mais peu utilisées – pour traiter le cas des chevaux courant à réclamer par défaut, en raison d'un déficit d'engagements possibles ou d'une valeur handicap jugée excessive.
5. Cette refonte viserait aussi à offrir la possibilité de réclamer un cheval à distance.
6. Cette refonte devrait enfin gommer les distorsions observées en matière de T.V.A. : le taux de réclamation serait un taux hors taxes. »

Les lignes directrices de l'association pour l'année 2022

« Tout en restant concentrée sur le besoin de faciliter la vie du propriétaire, en coordination avec les entraîneurs, notre action visera à :

- Simplifier la vie du propriétaire vis-à-vis de France Galop, en œuvrant pour plus de fluidité et de vitesse dans le processus d'obtention des agréments, jusqu'à mettre en place un agrément provisoire. ●●●



SHADWELL



AUCTAV
Auction Advantage

VENTE EN LIGNE DE
22 JUMENTS PUR-SANG ARABES
PROVENANT DE L'ÉLEVAGE
SHADWELL



21 décembre de 15h à 16h
Heure française

www.auctav.com

Application disponible gratuitement sur :




●●● *À l'Assemblée générale de la Fédération des propriétaires du galop*

C'est très important pour les nouveaux propriétaires. Par ailleurs, avoir un agrément commun trot/galop ferait sens, alors qu'on parle de la mutualisation de certains moyens entre France Galop et le Trot.

- Promouvoir les associations. Il peut y avoir aujourd'hui jusqu'à 20 associés sur un même contrat d'association sur un cheval, ce qui offre de vrais avantages : le contrat est souple, facile à mettre en place, économe, transparent fiscalement pour chacun des associés.

- S'inspirer des modèles qui marchent chez les anglo-saxons, tels qu'une même casaque à laquelle sont rattachés de multiples contrats d'association, avec leurs différents propriétaires. Les écuries de groupe sont également une bonne porte d'entrée dans le propriétéariat.

- Redonner aux propriétaires l'envie d'aller aux courses. Nous avons fait part à la direction marketing et commerciale de notre constat concernant l'expérience propriétaire sur les différents sites gérés par France Galop, et de notre expérience décevante dans le nouveau Longchamp. Il faut redonner aux propriétaires l'assurance de passer un bon moment, des repères et des endroits conviviaux, un espace propriétaire pour la restauration – comme il y avait au 2e étage du temps de l'ancien Longchamp –, reconquérir l'espace aujourd'hui perdu entre le rond de présentation et la route des Tribunes, ancien lieu de rencontre entre tous les socio-professionnels où il était possible de prendre un verre.

- Épauler les nouveaux propriétaires en les aidant et en les orientant dans leurs démarches, en proposant un premier niveau de coaching assuré par les propriétaires désireux de partager leurs retours d'expérience. Les propriétaires étrangers faisant nouvellement courir en France peuvent être sensibles à cette aide.

- Sécuriser le retour à un taux de T.V.A. réduit. Du côté de la T.V.A., ce boulet que notre filière traîne depuis longtemps, une révision de la politique des taux de T.V.A. a été adoptée ce 7 décembre à l'unanimité durant le Conseil Ecofin par les 27 ministres en charge de l'Économie et des Finances. D'ici quelques mois, la réforme devrait être adoptée après avis du Parlement européen, et une T.V.A. réduite pourra de nouveau être mise en place en France qui pourrait ainsi être habilitée à décider de ses taux, mais le voudra-t-elle ? À nous de rester attentifs et convaincants jusqu'à sa mise en œuvre.

- Partager des moments de convivialité, avec des rencontres sur les hippodromes animées par les relais en régions. »



Suivez *Jour de Galop*
sur **Instagram**




ARQANA
ONLINE

VENTE DE PARTS
D'ÉTALONS &
BREEDING RIGHTS

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
15h-17h



Une opportunité unique d'acquérir :

LOT 1 : 1 part de **Zarak** (1/50^{ème})

LOT 2 : 1 part de **Dariyan** (1/50^{ème})

LOT 3 : 1 part de **d'Almanzor** (1/50^{ème})

LOT 4 : 1 Breeding Right de **Territories**

©Zurama Lupa

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
POUR ENCHÉRIR

www.arqanaonline.com